



# GREVE ET MANIFESTATION

LE 8 MARS

15H30 HALLE DE VILLOTE A FOIX



## Ce que nous revendiquons

### L'ÉGALITÉ SALARIALE

Tous temps de travail confondus, les femmes gagnent en moyenne 26 % de moins que les hommes. Cet écart est lié : aux temps partiels, à la dévalorisation des métiers à prédominance féminine, à la non mixité des emplois qualifiés. **Il faut instaurer des sanctions dissuasives pour les entreprises qui discriminent, or 0,2 % des entreprises seulement sont sanctionnées.**

- **Temps partiels = salaires partiels, promotions partielles, retraites partielles, mais amplitudes horaires et flexibilité maximum.** 82 % des salariés à temps partiel sont des femmes. La CGT demande la fin de l'exonération des cotisations sociales accordées par l'État pour les emplois de moins de 24 h hebdomadaires, l'intégration du temps de trajet dans le temps de travail entre 2 lieux de travail.
- **L'application de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes rapporterait 6 milliards d'euros supplémentaires pour la Sécurité sociale.**

### LA REVALORISATION DES METIERS FEMINISES

52 % des femmes sont concentrées dans 12 des 87 familles professionnelles dévalorisées, socialement et financièrement, où les qualifications et la pénibilité ne sont pas reconnues  
Une sage-femme est payée en fin de carrière 17 % de moins qu'un ingénieur hospitalier, pour un recrutement également à Bac + 5. Une caissière peut porter chaque jour des centaines de kilos de produits, sans qu'elle bénéficie d'aménagement de poste ni de reconnaissance de la pénibilité. Aides à domicile, aides-soignantes portent des dizaines de patients par jour, les ATSEM dans les écoles maternelles endurent le bruit en continue.

**Agir** sur les vrais freins à la mixité suppose de modifier les horaires et conditions de travail, mais également en amont d'encourager la mixité des filières de formation et des métiers. Les filles sont trop souvent cantonnées dans les filières tertiaires et de soin à la personne, tandis que les garçons sont orientés vers les filières industrielles et scientifiques.

Il est donc urgent d'**augmenter les salaires et de reconnaître les qualifications dans ces métiers féminisés, de pratiquer la réduction du temps de travail à 32 h sans perte de salaire.**

## **DES DROITS POUR LA MATERNITE ET LA PARENTALITE**

Les femmes prennent en charge 75 % de l'entretien de la famille, de la maison, le soin des enfants, des malades et des personnes âgées. Au travail, la maternité est toujours le 1<sup>er</sup> facteur de discrimination des femmes.

**Développer un service public de prise en charge de l'enfance et de la perte d'autonomie, c'est créer des emplois stables et qualifiés.** 376 .000 assistantes maternelles en France n'ont pas de salaire minimum, de temps de travail maximum ou de majoration des heures supplémentaires.

**Un grand plan de création de 500.000 places d'accueil des jeunes enfants s'impose.**

IVG : Inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution, c'est bien. Permettre son accès à toutes, c'est mieux, quand tant de services de maternité et de centres IVG ont fermé !

## **STOP SEXISME ET VIOLENCES**

80 % des femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30 % de harcèlement sexuel.

10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour sur le lieu de travail .

Au sein du couple, les féminicides ne sont pas en diminution, et le gouvernement ne prend pas de mesures significatives pour les droits des femmes. Seules 1 % des plaintes pour viol aboutissent à une condamnation.

Le monde du travail peut et doit agir pour aider les victimes. A la CGT, nous les accompagnons et les soutenons dans leurs démarches . La CGT exige que des mesures de prévention des violences sexistes et sexuelles soient effectives. Nous exigeons des moyens pour que les personnes en contact avec les victimes soient formées, RH, directions. Les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations de négocier sur la prévention des violences doivent être sanctionnées.

**Il faut doubler les subventions aux associations de protection des victimes, ainsi que le nombre des hébergements d'urgence. Les prérogatives et moyens des Inspections du travail doivent être étendues.**

**L'égalité et la liberté des femmes, valeurs féministes essentielles, impliquent la bataille pour l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions, pour le respect et la dignité des femmes au travail et dans la société et la famille, mais aussi leur intervention directe pour faire reculer leur assignation à un rôle subalterne.**

**Contact : Collectif Femmes Mixité CGT 09**

**Union Départementale CGT Ariège**

**17 Place Albert Tournier 09100 Pamiers**

**[udcgt.09@orange.fr](mailto:udcgt.09@orange.fr)**